



26 SEP. 2022 746

PV du CONSEIL MUNICIPAL 9 septembre 2022

PREFECTURE
DE L'HERAULT

14 SEP. 2022

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Date de la convocation : 07/09/2022
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 17

Étaient présents : AUGÉ Gerard, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CUTANDA Josette, DESCAMPS Daniele, LAFON Alain, MANDON Eric, RENOUARD Nathalie, CLAVEL Inès, ORTUNO Thierry

Étaient absents excusés : ALVERGNE Brice (pouvoir à Gerard AUGÉ), CORIA Mathieu (pouvoir à MANDON Eric), OULLIE Laurent (pouvoir à LAFONT Alain), PARRA Christophe (pouvoir à BANNIOL Karine), REKKAB Claude (pouvoir à CLAVEL Inès),

Absent : VALERO Fanny

Mme CUTANDA Josette est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 août 2022
- Création d'un poste de rédacteur territorial
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- Création d'un poste de rédacteur principal territorial de 2ème classe
- Modification du tableau des effectifs

En préambule de la séance, madame Inès CLAVEL interroge le conseil municipal sur la raison pour laquelle le délai de convocation a été réduit et demande à ce qu'à l'avenir, les convocations puissent être doublées par l'envoi d'un sms.

Monsieur le Maire précise, qu'en raison d'une problématique administrative liée aux recrutements du directeur administratif et du responsable RH/Finance, il était nécessaire de convoquer sous les meilleurs délais, les élus du conseil municipal.

Présentation des rapports :

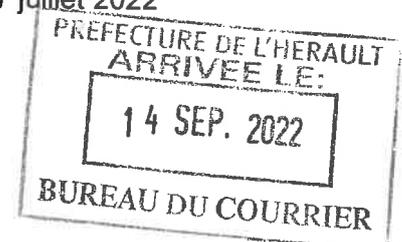
1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 août 2022

Monsieur le Maire propose au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 juillet 2022

Votes : 17

Pour : 15

Abstention : 2



2. Création d'un poste de rédacteur territorial

Monsieur le Maire informe qu'en complément de la délibération numéro 2022-52, relative à la création d'un poste d'attaché territorial, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur territorial.

En effet, la mutation du responsable du pôle administratif doit se faire sur le grade d'origine de celui-ci, avant détachement sur le grade d'attaché territorial. Au terme de la période de détachement, l'agent pourra être titularisé sur le grade d'attaché, permettant à la collectivité de supprimer le poste de rédacteur du tableau des effectifs.

Vote à l'unanimité

3. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du recrutement au 1^{er} octobre du responsable RH/Finances, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe afin de répondre aux critères de mutation avec la collectivité actuelle de l'agent.

Vote à l'unanimité

4. Création d'un poste de rédacteur principal territorial de 2eme classe

Toujours dans le cadre du recrutement au 1^{er} octobre du responsable RH/Finances, l'agent étant lauréat du concours de rédacteur principal territorial de 2eme classe, il est donc nécessaire de créer ledit poste au tableau des effectifs.

Vote à l'unanimité

5. Modification du tableau des effectifs

Au 01 septembre 2022		
Grade	Temps complet	Temps non complet
Attaché	2	
Rédacteur Principal	1	
Rédacteur	0	
Adjoint administratif Principal	1	
Technicien	1	
Agent de maîtrise principal		
Adjoint technique Principal	1	2

A compter du 09 septembre 2022		
Grade	Temps complet	Temps non complet
Attaché	3	
Rédacteur Principal	2	
Rédacteur	1	
Adjoint administratif Principal	1	
Technicien	1	
Agent de maîtrise principal		
Adjoint technique Principal	1	2

Adjoint technique	2	8
ATSEM principal 1 ^{ère} classe		1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe		1
Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint d'animation		5
Adjoint principal du patrimoine	1	
Adjoint du patrimoine		
Brigadier-chef principal	1	
Gardien brigadier	1	

Adjoint technique	2	8
ATSEM principal 1 ^{ère} classe		1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe		1
Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint d'animation		5
Adjoint principal du patrimoine	1	
Adjoint du patrimoine		
Brigadier-chef principal	1	
Gardien brigadier	1	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h35

Le Maire, Thibaut BARRAL

PREFECTURE
DE L'HERAULT
14 SEP. 2022
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

